

TEXTE ADOPTE no **230**

« *Petite loi* »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1998-1999

17 décembre 1998

PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
EN PREMIERE LECTURE,

autorisant l'approbation de la charte sociale européenne (révisée) (ensemble une annexe).

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : **678** et **1223**.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée l'approbation de la charte sociale européenne (révisée) (ensemble une annexe) faite à Strasbourg le 3 mai 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 décembre 1998.

Signé: LAURENT FABIUS.

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 678.